Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215601717-20251217-20250704BIS-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 17
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSEME Gildas, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, MM. MADIOT Régis, HAENTJENS Vincent, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn

POUVOIR : M. HAUROGNE Ludovic donne pouvoir à M. Gildas POSSEME.

EXCUSES : M. LE PIOLET Benoît, M. JACOB Romain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MADIOT Régis

2025.07.04 : Finances : Tarifs 2026

La commission « finances » s'est réunie le 11 décembre dernier afin d'étudier la révision des tarifs municipaux et des règlements ou conventions à compter du 1er janvier 2026.

a) Les salles

Une analyse des coûts et des recettes a été faite au 31/10/2025. Les salles Les Grées et Ancienne Ecole sont très fréquentées, les locations des week-ends répondent aux besoins des particuliers et associations.
La salle Françoise d'Amboise est réservée aux associations, elle présente une hausse de la fréquentation hebdomadaire en raison des travaux de la salle de sports. Elle peut être réservée ponctuellement pour des projets à vocation culturelle, des vins d'honneur ou des cérémonies laïques pour des obsèques.
Le reste à charge pour la commune est d'environ 16 200€ pour les 3 salles pour 10 mois.

L'année 2026 devrait voir les tarifs d'électricité diminuer à consommation égale. Les charges d'électricité/fioul pour ces salles représentent entre 30 et 59% des coûts de fonctionnement des salles (personnel d'entretien inclus).

b) Le cimetière

La commune a initié une procédure de reprise de concessions qui semblent abandonnées. Elles sont estimées à près de 70. Si la reprise est effective, la commune a l'obligation de remettre le caveau en état. Ces travaux sont à sa charge. Par ailleurs, les demandes de mini-concession augmentent et de nouvelles installations sont à prévoir.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215601717-20251217-20250704BIS-DE

c) Tarifs photocopies

Le tarif des photocopies de la médiathèque n'a pas évolué depuis 2008, les tarifs suivants ont été proposés par la commission et s'appliquent à la médiathèque comme à la mairie :

- 0,20€ en noir/blanc
- 0,50€ en couleur
- 10€ lors de livrets pour les obsèques.
- A compter de 100 tirages, une remise de 50% au tarif est appliquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte les tarifs des salles et du cimetière conformément au tableau joint.**
- **Maintient les autres conditions de location de salles pour les associations telles qu'indiquées dans le tableau.**
- **Adopte les tarifs photocopies tels que présentés ci-dessus.**

Annexe 2 : Tarifs 2026

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

MADIOT Régis
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire